Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212901938-20260409-11_04_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTERE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU JEUDI 09 AVRIL 2026

COMMUNE DE PLOUGOURVEST

Date de convocation: 01/04/2026	Le Jeudi neuf avril deux mil vingt-six, le Conseil Municipal de la commune de PLOUGOURVEST, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean JEZEQUEL, en session ordinaire.
Membres:	*Etaient présents* : JEZEQUEL Jean, JEZEGOU Romain, CORVEZ Christelle, PAUGAM Jean-Luc, POSTEC Emmanuelle, ABALLEA Clément, QUELENNEC Marie-Françoise, MER Serge, SALIOU Sylviane, CREAC'H Annie, MONSIGNY Bertrand, MIOSSEC Maryse, LE SAOUT Carole, DABERNAT Anne, LE BRAS Olivier, QUERE Laurent, PRIGENT Gwénaëlle, JACQ Jérôme.
En exercice: 19	*Absents excusés :* PAUGAM Thomas*, *pouvoir donné à Jean JEZEQUEL*
Présents: 18	
Votants: 19*	
Pour: 19	
Contre 0	
Abstention: 0	
Délibération N°: 11-04-2026	*Secrétaire de Séance :* MER Serge

Objet : REMPLACEMENT DU PHOTOCOPIUR DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire

INFORME le Conseil municipal que le contrat de location du photocopieur de la Mairie arrive à son terme et qu'il convient de réactualiser un nouveau contrat.

Il est proposé de procéder à son remplacement par un nouvel équipement plus performant, dans le cadre d'un contrat de location incluant la maintenance et l'assistance technique.

Après étude de plusieurs offres, il apparaît que la solution proposée par Konika Minolta avec une adhésion à la CANUT, présente les meilleures garanties en termes de coût global, de qualité de service et d'adéquation aux besoins de la collectivité.

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

APPROUVE le remplacement du photocopieur actuel par un nouvel équipement en location ;

RETIENT l'offre de la société Konika Minolta pour un montant de 55.76 € HT par mois;

AUTORISE l'adhésion à la CANUT pour 150€/an afin d'obtenir les meilleurs offres sur les équipements informatiques,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de location ainsi que tout document afférent à cette opération ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Ainsi fait et délibéré, le 09/04/2026
Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal de Plougourvest.

M. Jean JEZEQUEL, *Maire*	*M. MER Serge* *Secrétaire de Séance*	*Acte certifié exécutoire, compte tenu de la :* *-publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du* *- transmission au contrôle de légalité le*

MAIRIE DE PLOUGOURVEST 29640 Finistère

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, 3 Contour de la Motte, 35044 RENNES Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication.